



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de la convocation : 30 novembre 2023
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Adriers se sont réunis à la Salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLE MILAGUET, Maire.

Étaient présents : Mmes Elisa ABAUX, Agathe BUSSIERE, Mylène COMBEAUD, Sylvie DUDOGNON, Véronique RICHARD MM. André BERTHOMIER, Jean CHARRY, Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX Thierry ROLLE MILAGUET, Philippe ROSE, Bernard ROTUREAU, Christophe SOUCHAUD

Excusé(e)s : Yasmine DAVID, Laurent VACHON

Pouvoir : Yasmine DAVID donne pouvoir à Romain DESBORDES

Assistait également : Elodie FRUCHON

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 20 h 36.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Restes à réaliser 2023 commune et assainissement
2. Décision Modificative n°3 budget commune
3. Convention de passage sur les chemins de l'association foncière pour la pratique de la randonnée
4. Convention de passage sur les chemins de l'association foncière pour la pratique de la randonnée
5. Questions diverses

Monsieur le Maire sollicite deux membres du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sont nommés secrétaires de séance : Stéphane QUERRIOUX & André BERTHOMIER

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 21 novembre 2023.

Philippe ROSE demande la rectification sur l'intervention de Christophe SOUCHAUD : il souhaitait connaître le point de raccordement du poste source et le régime d'imposition de l'installation.

Le procès-verbal est approuvé avec 14 voix Pour.

DELIBERATIONS

1. RESTES A REALISER 2023 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire a présenté les sommes à reporter sur le budget 2023 en investissement dépenses et recettes.

- Budget commune : rien à reporter
- Budget assainissement : rien à reporter

2. Délibération n°2023-50 : Décision Modificative n°3 budget commune

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle polyvalente l'article « constructions » va être en négatif.

Il est nécessaire de faire une décision modificative pour abonder l'article « construction ».

Il propose d'établir la décision modificative de la façon suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (23) - 146 : Constructions	-1 305 397,68	021 (021) : Virement de la section de fonct	16 602,32
		1641 (16) : Emprunts en euros	-1 322 000,00
	-1 305 397,68		-1 305 397,68

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	16 602,32		
65888 (65) : Autres	-16 602,32		
	0,00		
Total Dépenses	-1 305 397,68	Total Recettes	-1 305 397,68

Jean CHARRY : combien reste-il dans l'article « autres ».

Thierry ROLLE MILAGUET : après la décision modificative il restera 25 000 €.

VOTE :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal décide :

- De valider la décision modificative n°3 sur le budget commune

3. Délibération n°2023-51 : Convention de passage sur les chemins de l'association foncière pour la pratique de la randonnée

Monsieur Le Maire explique aux conseillers municipaux qu'une convention doit être signée entre la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, OVIBLE et la commune d'Adriers concernant le passage des randonneurs pédestres ou équestres, vététistes et de manière générale de toutes les personnes pratiquant une activité de promenade non motorisée, sur une portion de chemin.

La convention concerne une propriété privée appartenant à OVIBLE représenté par M. Pierre RIFFAUD sur les parcelles D 128 et D 129 commune d'Adriers. Le droit de passage s'exerce sur l'emprise du chemin existant et à défaut sur une bande d'un mètre de largeur.

La convention est consentie et acceptée pour une durée de dix ans à compter de la date de sa signature.

VOTE :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tous documents afférents à cette affaire

4. Délibération n°2023-52 : Convention de passage sur les chemins de l'association foncière pour la pratique de la randonnée

Monsieur Le Maire explique aux conseillers municipaux qu'une convention doit être signée entre la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, Mme LE FRANCOIS DES COURTIS et la commune d'Adriers concernant le passage des randonneurs pédestres ou équestres, vététistes et de manière générale de toutes les personnes pratiquant une activité de promenade non motorisée, sur une portion de chemin.

La convention concerne une propriété privée appartenant à Mme LE FRANCOIS DES COURTIS sur les parcelles G 401 et G 402 commune d'Adriers. Le droit de passage s'exerce sur l'emprise du chemin existant et à défaut sur une bande d'un mètre de largeur.

La convention est consentie et acceptée pour une durée de dix ans à compter de la date de sa signature.

VOTE :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tous documents afférents à cette affaire

QUESTIONS DIVERSES

✓ Date des réunions

Conseil Municipal : mardi 23 janvier 2024 à 20 h 30

✓ Vœux du Maire

Vendredi 19 janvier 2024 à 18 h 30

✓ Point sur les commissions

↳ personnels :

Contrat d'un agent technique : le contrat arrive à son terme le 31 décembre 2023 et il est nécessaire de prendre une décision pour la reconduction.

↳ bâtiments :

Garderie : devis en cours pour la réhabilitation courant 2024.

Logement bâtiment La Poste : problème avec le chauffe-eau. A voir si ça perdure pour le remplacer.

↳ voirie :

Devis 2023 : réunion de la commission pour comparaison des devis et recevoir les entreprises afin d'éclaircir certains points.

Commission voirie CCVG : Réunion de secteur pour revoir le périmètre. Relance du marché d'élagage à surveiller pour savoir qu'elle entreprise sera retenue. Ebauche d'une charte pour la gestion des haies avec un guide d'entretien.

↳ assainissement :

Sollicitation rendez-vous Eaux de Vienne : lecture d'un courrier d'Eaux de Vienne sollicitant un rendez-vous dans le cadre de la loi NOTRE et le transfert de la compétence assainissement.

Monsieur le Maire refuse de rencontrer les agents d'Eaux de Vienne. Philippe ROSE confirme. Christophe SOUCHAUD dit que le sujet n'a pas été évoqué lors de la dernière réunion d'Eaux de Vienne.

Ice Eau : M. BARBOT viendra faire sa visite de fin d'année le vendredi 8 décembre 2023.

↳ communication / fleurissement :

Fleurissement : la plantation des vivaces a bien eu lieu. Les chênes du Syndicat Energies Viennes ont été plantés derrière la Maisonnée. La CCVG propose la plantation de haie le long des chemins de randonnée.

Jumelage Hombourg-Haut : une réunion avec les communes de Queaux et Moussac a eu lieu pour organiser la venue de la délégation. Un logement a été trouvé sur la commune de Queaux et une ébauche du planning a été faite.

Concert Figaro Si Figaro La : sollicitation de l'association pour un concert en 2024.

Journal municipal 2024 : commission bulletin 15 janvier 2024 18 h 30

✓ **Point Tuffière**

Suite à de nombreuses incivilités des devis sont en cours pour l'installation d'une vidéo surveillance.

L'ESAT a demandé le passage du SIMER pour le broyage mais il faut trouver une solution pour évacuer ce qu'il reste sur place et faire de la place.

✓ **Points divers**

↳ Zone d'accélération à énergie renouvelable : présentation du Power Point de la CCVG.

↳ Subventions 2024 : Dossier DETR / DSIL jusqu'au 31 janvier et Conseil Départemental jusqu'en février / mars.

↳ Catastrophe naturelle 2023 : Dépôt d'un dossier pour demande de reconnaissance catastrophe naturelle sécheresse 2023.

↳ Réunion DASEN : Point sur la rencontre du DASEN avec les Maires du territoire le 4 décembre 2023.

↳ Banque alimentaire : Lors de la dernière collecte il y a eu moins de dons pour plus de bénéficiaires.

↳ Projet agrivoltaïsme sur la commune :

Jean CHARRY : est-ce que le conseil va devoir donner son avis ? Comment ça va se dérouler car le délai est court.

Thierry ROLLE MILAGUET : Une réunion aura lieu début janvier 2024 pour voir si des zones sont définies. Un COPIL va être créé à la CCVG.

Phillipe ROSE : est-il possible de délimiter les projets en ha.

Thierry ROLLE MILAGUET : oui le choix des critères est libre.

Bernard ROTUREAU : il n'est pas facile de choisir des zones.

Romain DESBORDES : les zones à définir sont que des zones d'accélération pour le côté administratif. Ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de projet autour des zones.

Christophe SOUCHAUD : est-ce que c'est national.

Thierry ROLLE MILAGUET : toute la France est concernée.

Romain DESBORDES : l'outil de la CCVG est très pointu et réaliste.

Situation financière arrêtée à la date du mardi 5 décembre 2023

Balance d'entrée :	138 104,39 €
Recettes :	743 332,59 €
Dépenses :	735 710,80 €
Solde au 05/12/2023 :	145 726,18 €

La séance est levée à 22 h 57.

Les secrétaires de séance

Stéphane QUERRIOUX



Le Maire,
Thierry ROLLE MILAGUET



André BERTHOMIER



